

Les filles ? Défavorisées dès l'école ? : (suite de la page 1)

Autor(en): **Thévoz, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 94

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un ouvrage sur une importante figure féminine française :

LOULI SANNA VIVANTE

par Jean MILHAUD

Mme Milhaud-Sanna avait imprimé en France, une allure dynamique au haut enseignement technique féminin. Fondatrice, en 1916, de l'École de haut enseignement commercial pour les jeunes filles, elle avait eu, sur le plan du féminisme, un rôle estimé par tous très important. Elle fut une des premières femmes à être nommée membre du Conseil supérieur de l'instruction publique et du Conseil supérieur de l'enseignement technique. Elle introduisit des méthodes nouvelles et exerça, pendant plus de cinquante ans, une influence décisive bien au-delà de son pays.

L'ouvrage que son mari, M. Jean Milhaud, lui consacre comprend aussi l'évocation de nombreuses autres figures féminines de notre siècle. Si c'est l'histoire d'une personnalité de premier plan, c'est aussi un peu l'histoire d'une époque.

« Louli Sanna vivante », édité en France par l'Imprimerie Nationale, est en souscription jusqu'au 31 mars 1969. On peut adresser les souscriptions à l'auteur, M. Jean Milhaud, 37, bd d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine, 92, France. C.C. Paris 1903 86. Prix de souscription jusqu'à la sortie de l'ouvrage : franco 25 Fr.f.

Concours des poètes suisses de langue française

Deux concours sont organisés, cette année, à l'intention des poètes de langue française de notre pays. Le délai d'envoi des poèmes a été fixé au 30 août 1969.

Pour le premier, seront prises en considération les œuvres inédites comportant de 200 à 400 vers en un ou plusieurs poèmes. Le lauréat recevra 50 exemplaires de sa plaquette et le titre de « Prix des poètes suisses 1969 ».

Le second concours, les « Joutes poétiques 1969 » a pour thème « l'eau ». Il est organisé par la délégation suisse à Genève de la Société des poètes et artistes de France. Tous les genres sont admis, les poèmes doivent être inédits.

Pour le règlement détaillé, s'adresser directement à Mme L. Bétant, déléguée de la SPAP, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève.



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Rue Pierre-Fatio 17 Genève
Tél. (022) 35 30 31 Membre de la FREC

Anomalie chromosomique et délinquance

Le procès Hugon, qui a eu lieu dernièrement devant les Assises de la Seine a attiré l'attention du grand public sur le problème du triplet chromosomique « XYY » en relation avec une facilitation au crime.

Aux Etats-Unis, après sa condamnation à mort pour le meurtre de huit infirmières, Speck a été également trouvé porteur du triplet chromosomique XYY et son procès sera révisé.

Les généticiens américains viennent de commenter quelques études qui ont été réalisées outre-Atlantique sur ce problème. On pense pour l'instant qu'un homme sur trois cents est porteur de cette anomalie qui est maintenant universellement associée à un degré d'intelligence inférieure et — ou — avec une attitude délinquante. Auparavant, les études génétiques prévoyaient seulement une fréquence de 1 sur 2000.

De nouvelles statistiques sur cette anomalie qui est associée aussi à une stature plus élevée que la moyenne et une acné importante, proviennent d'études chromosomiques pratiquées chez les nouveau-nés dans les hôpitaux de New Haven (Etats-Unis), London (Canada), Pittsburgh (Etats-Unis) et Edimbourg (Ecosse).

Deux bébés du sexe mâle porteurs du triplet XYY ont été trouvés parmi 1800 nouveau-nés à New Haven et quatre parmi 1000 nouveau-nés à London Canada. Aucun porteur d'anomalie n'a été décelé chez les 600 poupons d'Edimbourg et les 300 de Pittsburgh.

Trois généticiens, le Dr Gérald, Harvard Medical School, de Boston (Etats-Unis), et William J. Young, de l'Université de Vermont (Etats-Unis), et Malcolm A. Ferguson-Smith, Université de Glasgow (Ecosse) qui se sont spécialement occupés de ce problème pensent, sur la base des travaux actuellement disponibles, que l'incidence de cette anomalie doit être de 1 sur 300 environ. Mais on pourra l'affirmer avec certitude après le contrôle de 50 000 nouveau-nés.

Si cette incidence est confirmée, on compterait environ 300 000 porteurs de chromosome XYY aux Etats-Unis et 8000 en Suisse. On se rapprocherait de l'incidence du mongolisme (autre aberration chromosomique) qui se produit une fois sur 600 nouveau-nés des deux sexes.

Une seule fois, les généticiens ont pu trouver un homme porteur du triplet XYY et dont le degré d'intelligence était apparemment normal. Tous les autres 400 porteurs de XYY répertoriés dans le monde entier sont des débilés mentaux et beaucoup d'entre eux sont en prison pour un délit quelconque.

Les généticiens réunis récemment à Bar Harbor, aux Etats-Unis, estiment qu'il faut entreprendre une vaste étude de ce triplet chromosomique XYY, car elle peut conditionner de nouvelles mesures sociales plus adéquates permettant à ces porteurs d'anomalies chromosomiques de s'adapter à la société. Il faudra trouver de nouveaux moyens pour protéger la société qui ne soient pas des moyens répressifs. La justice devra-t-elle maintenant ordonner l'expertise génétique pour les procès pénaux ? Faut-il, dès maintenant, entreprendre l'étude génétique XYY de tous les nouveau-nés ? On peut toujours répondre par l'affirmative, mais on ne saurait ignorer, d'une part le manque de techniciens pour faire des travaux de ce genre car les instituts de génétique ne sont pas très nombreux pour l'instant, d'autre part les frais élevés qu'exigent ces analyses chromosomiques (environ 450 francs suisses pour une analyse).

Mais nous sommes devant un problème tellement nouveau qu'il est bien difficile de dire dès aujourd'hui si la société doit prendre en main ce problème ou le laisser évoluer encore dans les milieux spécialisés afin de mieux comprendre les relations entre ces anomalies chromosomiques et la délinquance.

HSM, Dr. Pierre Rentschnick.

Les filles? Défavorisées dès l'école?

(Suite de la page 1)

être intelligente et intéressante si l'on veut que les enfants qui y prennent part le deviennent eux-mêmes. Et c'est là que je me permets d'ouvrir une parenthèse pour vous raconter une petite anecdote significative. L'autre jour, déplorant la misère d'une certaine presse féminine qui jonchait la table de mon coiffeur, j'ai proposé à ce dernier d'en remplacer une partie par le Courrier de l'UNESCO, par exemple. « Mais ces dames seraient furieuses, m'a-t-il répondu. Elles tiennent tellement à leurs revues féminines, avec leurs pages de mode et leur courrier du cœur... ».

— Cela ne m'étonne pas. Je sais qu'il n'y a rien de plus commercial que la littérature pour minettes!

— Et pourtant, le goût, cela s'éduque. Il faudrait obtenir que les femmes demandent elles-mêmes à avoir, dans leurs revues dites féminines, des pages intelligentes et à ne pas toujours être entretenues de futilités. On doit former le goût des femmes, leur faire découvrir les joies intellectuelles...

— Y a-t-il encore d'autres lacunes que vous déplorez dans l'enseignement dispensé aux filles?

— Oui, l'insuffisance d'heures hebdomadaires de gymnastique et de sports à l'école. En tant que futures mères de famille, nos filles doivent à tout prix développer leur musculature. Mais il n'y a pas que cela : le rapport de la Ligue suisse contre le rhumatisme est significatif quand il nous apprend que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à souffrir de rhumatismes et que l'on décèle plus de déformations de la colonne vertébrale chez les femmes que chez les hommes. La cause en est que les jeunes filles, déjà peu habituées à la gymnastique et aux exercices physiques, portent ensuite non seulement leurs enfants, mais encore quotidiennement le poids des paniers à provisions... Et combien de mères font le ménage et préparent pour le soir le gros repas des skieurs affamés pendant que leur mari et leurs enfants s'ébattent sur les pistes? Puisque c'est là le métier de la femme...

— Et quand donc s'est-on enfin décidé à lutter pour la juste cause?

— Depuis le XIXe siècle déjà, mais les progrès sont lents. Ce progrès est d'ailleurs une nécessité sur le plan économique : notre pays manque de cerveaux. Et l'on fait appel aux ingénieurs étrangers alors qu'il y aurait tant de femmes douées... Pourquoi aller si loin pour engager de la main-d'œuvre, et négliger une main-d'œuvre que l'on a à portée de main, qui est bien de chez nous et qui est prête à se mettre au service de la communauté et du progrès helvétique?

J. Thévoz.

La semaine prochaine : « Comment réagir ? ».

INSTITUT D'ÉTUDES SOCIALES

Genève

Professions enseignées par écoles spécialisées

ASSISTANT(E) SOCIAL(E)
BIBLIOTHÉCAIRE
ANIMATEUR - ANIMATRICE
LABORANTINE MÉDICALE
ASSISTANTE DE MÉDECIN

Possibilité d'allocations d'études

Programmes et renseignements : 28, rue Prévost-Martin, 1211 GENÈVE 4, téléphone (022) 25 02 53

La gouvernante d'hôtel

de nettoyage. La gouvernante d'office surveille l'ordre des mets sortant de cuisine, contrôle les menus et les boissons ; elle sait manier les machines, nettoyer et soigner la verrerie, l'argenterie et les objets en porcelaine.

APTITUDES REQUISES

Bonne volonté, bonne mémoire, sociabilité, propreté, bonne présentation, honnêteté, politesse et amabilité, ponctualité, conscience professionnelle, initiative, sens des responsabilités, hygiène, aimer les chiffres.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : le certificat d'école primaire suffit.

Écoles : après la réussite de l'examen d'admission, formation de base à l'hôtel-école de Territet avec stages dans des hôtels à exploitation annuelle ou des établissements saisonniers. Argent de poche entre 50 et 200 francs.

Age minimum d'entrée : 16 ans. Durée de l'apprentissage : une année de formation comme employée d'hôtel spécialisée dans le secteur économie ménagère. Les bonnes élèves ont la possibilité de suivre pendant une seconde année le cours d'assistante d'hôtel.

APPRENTISSAGE

Enseignement dans les hôtels-écoles SSH (internats) pendant quatre semaines au printemps et six semaines en automne. Stages pendant les saisons d'été et d'hiver.

Programme d'un cours-type

Branches générales : langue maternelle, arithmétique, comptabilité, instruction civique, une langue étrangère, sport.

Branches technologiques : enseignement théorique et pratique dans le service d'étage, buanderie, lingerie, économat, buffet, office, cuisine à café.

Certificat : les élèves ayant suivi le cours d'employée d'hôtel et accompli les stages pratiques réglementaires obtiennent un certificat de la Société suisse des hôteliers.

Possibilités de développement
Ecole hôtelière de la Société suisse des hôteliers avenue de Cour 119, Lausanne
Ecole professionnelle suisse pour restaurateurs et hôteliers avenue de la Paix 12, Genève
Ecole hôtelière suisse Hôtel Montana Adigenwilerstr. 22, Lucerne
Ecole professionnelle suisse pour la restauration Restaurant Belvoirpark Seestrasse 125, Zurich

POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT

Gouvernante - Aide directrice.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : forte. La Société suisse des hôteliers place facilement les jeunes filles qui ont terminé leur apprentissage et obtenu leur certificat.

Perspectives d'avenir : Le poste de gouvernante d'hôtel ne peut être confié qu'à une personne de toute confiance et dont l'autorité sur ses subordonnés est fondée sur de solides connaissances dans tous les domaines de l'économie domestique. C'est l'une des collaboratrices les plus précieuses de la direction et elle a de multiples possibilités d'avancement.

Syndicats défendant la profession :

Société suisse des hôteliers Berne ;
Société suisse des cafetiers et restaurateurs Zurich
Union Helvetia Lucerne

L'offre : une profession variée dans une ambiance quasi internationale et bien sympathique, une existence assurée et des possibilités d'avancement.

Conditions de travail

Horaires : 55 heures hebdomadaires environ de temps de présence.

Vacances : deux à trois semaines par an. Salaire : entre 600 et 1200 francs, nourrie, logée.

Avantages sociaux : assurance-maladie et accidents (dépend des maisons).

La lutte sur le plan international

Me André Lehmann représentait l'Alliance internationale des femmes à la XV^e Conférence générale de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris à la fin de l'année dernière. Voici un extrait de son intervention :

« Je représente l'Alliance depuis la fondation de l'UNESCO au cours de ces vingt années ; j'ai toujours demandé par écrit et en paroles qu'en ce qui concerne l'éducation des femmes les termes employés soient : « Egalité d'accès à l'éducation » et non « accès » des femmes à l'éducation.

Jusqu'au vote de la Convention de 1960 sur la non-discrimination en matière d'éducation, j'ai dû à mon très grand regret lutter contre des associations féminines qui voulaient une éducation spéciale pour les femmes.

Six ans après le vote de la Convention, à la Conférence de 1966, on retrouvait encore au programme « accès des femmes à l'éducation ». A ma demande, le secrétariat a fait voter une modification du projet proposé ajoutant « égalité » d'accès à l'éducation. Or, dans le programme 1969-70, si l'on trouve le titre « égalité d'accès à l'éducation » on retrouve toujours « accès des femmes à l'éducation » dans le texte de la résolution proposée.

Je demande que les termes, d'ailleurs inexactes, « d'accès » des femmes à l'éducation ne figurent pas dans la résolution et soient remplacés par « égalité » d'accès.

Le Libéria a réclamé une école mixte et le Cameroun une section spéciale de l'UNESCO pour étudier ces problèmes d'éducation au cours de la même conférence.

On sait que 1970 sera l'Année internationale de l'Éducation. Dans le document soumis par les Nations Unies à l'UNESCO pour adoption, on lisait encore parmi les objectifs à atteindre : « Accès des femmes à l'éducation ». Une rectification a été proposée par la France et adoptée. Le texte portera : « Egalité d'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation ».

(Tiré du « Droit des femmes ».)